

**Conseil des Sages - Commission 1-
Habitat/Infrastructures/Offres de services . Mutuelle
Communale. Présentation Conseil Municipal du 26.01.17.**



CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale.



Préambule:

. Actuellement les dépenses de santé représentent un poste important dans les budgets des ménages; ainsi en 2013 le montant annuel des soins et biens médicaux s'élève à **2843€/ Habitant**. C'est un des éléments qui a motivé notre démarche.

.En réunion plénière du 18 Avril 2016 , le Conseil des Sages a adopté à l'unanimité **l'auto-saisine** portant sur **l'étude de la mise en œuvre d'une Mutuelle communale**, auto-saisine transmise à l'élue référente .

. **Mr le Maire** a répondu **favorablement** le 25 Mai 2016, le CDS a donc entamé l'étude présentée ci-après.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale.

Pour mémoire texte de l'auto-saisine.

.« Le Conseil des Sages est favorable à l'étude d'une prospective sur la possibilité de mettre en place, tout en tenant régulièrement informé le CCAS de nos recherches et de l'avancée de nos travaux, une Mutuelle communale dont les modalités seront définies ultérieurement »

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Les populations cibles.



. Notre recherche est destinée à proposer aux habitants et en particulier à toute personne **n'entrant pas dans le cadre de l'ANI**(Accord National Interprofessionnel) - **Généralisation de la Complémentaire Santé-** des offres mutuelles pour les catégories suivantes:

.Demandeurs d'emploi

. Retraités

. Étudiants

.Travailleurs non salariés, agriculteurs

.Intérimaires

.Fonctionnaires, agents publics

.Invalides, personnes sous tutelle

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Processus de sélection.



Nous avons choisi de déterminer une liste de **pré-requis** qui nous semblent « **indispensables** » afin d'apporter aux requérants les informations nécessaires pour prendre une décision pertinente, en fait **un cahier des charges**.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Cahier des charges. 1/2



- .1: Disponibilité **d'un conseiller sur place** (permanences en Mairie ou CCAS.)
- .2:**Affiliation** de la mutuelle à un réseau de professionnels (pour obtenir des prix intéressants)
- .3:Prime de **fidélité** (augmente les forfaits de remboursements au bout de 3 ans ou diminuer les cotisations par exemple)
- .4:Présence d'une agence de la mutuelle à **proximité** du fait des profils des adhérents.
- .5 : **Tarifification compétitive** (couple....).

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Cahier des charges. 2/2



Autres éléments à prendre en compte :

- .Pas de prime ou droit d'entrée
- . Pas de délai de carence ou carence partielle(selon nature des soins)
- .Pas de questionnaire médical(Age, ALD)

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Méthodologie.

Depuis la mise en place de la loi sur les complémentaires santé entrée en vigueur le 1 janvier 2016, de nombreuses communes se sont saisies du dossier Mutuelle Communale pour « les non-salariés »; nous avons constaté que **trois options** sont généralement adoptées :

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale. Méthodologie.



Option 1: -C'est la Commune qui, après étude, porte son **choix sur la mutuelle** qu'elle juge la meilleure (selon ses propres critères) et traite l'affaire avec un courtier. Méthode assez difficile à mettre en œuvre vu qu'elle nécessite un **niveau de connaissance juridique** assez développé que ne possèdent pas forcément toutes les Communes.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale.Méthodologie.



. Option 2: La Commune délègue le choix de la mutuelle et la gestion de l'affaire à une association locale (solution retenue par la Commune de Muret- 20 000H)

. Option 3: La Commune passe un accord de partenariat avec une association nationale.

.NB: Nous avons fait des recherches sur les tarifs et prestations de différentes mutuelles ainsi que sur les services associés..

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale. Résolution 1.



Compte tenu des profils très différents des populations cibles, une mutuelle unique **ne peut satisfaire correctement tous les cas de figure**, pour cette raison notre **choix** s'est porté sur **ACTIOM**, unique association nationale à ce jour dont l'offre regroupe **3 mutuelles**.

NB: ACTIOM se rémunère à hauteur de **1€/mois/Contrat souscrit**.

Lien reportages TV Actionm:

<https://youtu.be/ImHj6PX6Gf0?list=PLVutnBjw0uWEkcixKloTmLf2NgKFqA-ej>

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale.



Qui est ACTIOM ?

- . Association gérée par un C.A. composée de 7 personnes d'horizons socio-économiques variés ayant une expertise en matière de politique sociale; elle vient en aide aux communes pour la mise en place d'une mutuelle communale. **Personne morale; représente et défend les intérêts des adhérents.** Elle apporte son expérience et son support de communication. Elle assure des réunions publiques d'information, et tient aussi des permanences pour répondre aux questions des administrés.
- . NB: Pour mieux connaître ACTIOM, nous avons reçu un dirigeant—Mr Cossoul le 15 décembre 2016. Avec son accord nous utilisons une partie de sa présentation pour compléter notre étude.



Association ACTIOM

« **Actions de mutualisation** pour l'amélioration du pouvoir d'achat »

*Association d'assurés
régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901*





Concept de l'association

- ✓ Proposer des contrats de santé mutualisés à tous les administrés :
 - non éligibles à un contrat groupe
 - relayés par les mairies via les CCAS-CIAS
- ✓ Générer du gain en pouvoir d'achat avec une réelle économie en préférant un contrat collectif mutualisé à un contrat individuel classique
- ✓ Donner une solution aux Agents Territoriaux des communes partenaires,
- ✓ Favoriser le retour aux soins de santé pour ceux, qui par manque de moyens, en font l'économie





Le rôle de l'association ACTIOM

- **Personne morale** souscriptrice du contrat au profit des administrés des communes partenaires
- **Représente et défend les intérêts** de ses adhérents auprès des Assureurs et des Mutuelles
- Est **en perpétuelle recherche d'amélioration** de conditions pour ses adhérents





Notre force: la mutualisation

- **Toutes les municipalités partenaires** (grandes ou petites) bénéficient des mêmes conditions dans le cadre de l'action Ma Commune Ma Santé
- **L'Association ACTIOM** négocie, souscrit et défend les intérêts des administrés bénéficiaires





Ma Commune Ma Santé au 15/12/2016

1602 communes partenaires

+ 1 Département

Site macommunemasante.org





Ma Commune Ma Santé

Dans le département :

Blagnac,
Fonsorbes,
Saint Lys,
Plaisance du Touch,
L'Union,
La Salvetat Saint Gilles,
Bruguières,
Grenade/Gne
Fronton,
Lapeyrouse Fossat,
Gratentour,
Villemur sur Tarn,
Bessieres,

Fonbeauzard,
Gagnac/Gne
St Sulpice/Lèze,
Launac,
Bondigoux,
Cépet,
La Magdelaine sur Tarn,
Mirepoix sur Tarn,
Le Born,
Sayrac,
Lavelanet de Cmges,
Mazères sur Salat,
Ondes
Le Burgaud...





Le droit des Assurances

Tout contrat collectif à adhésion facultative est régi par le **droit des Assurances**

Une municipalité **ne peut pas souscrire**, en droit des assurances, **un contrat collectif à adhésion facultative au bénéfice de ses administrés**

Le **souscripteur du contrat** collectif doit donc être **une personne morale** autre que la municipalité, en l'occurrence **une association d'assurés**

Le **diffuseur de cette offre assurancielle**, profession réglementée, répond à la **nécessité d'être enregistré à l'ORIAS**

L'association ACTIOM a donc ratifié un **mandat de diffusion** avec des **professionnels indépendants spécialisés en protection sociale enregistrés à l'ORIAS**





Liste des mutuelles proposées par ACTIOM.

MA SANTE SOLIDAIRE

MIEL MUTUELLE

PAVILLON PREVOYANCE

**+ Offres ACS (association 2AH- Association
Assurance Handicap)**





En conclusion

- Ma Commune Ma santé est une réponse à la **volonté des CCAS et des élus locaux** d'aider leurs administrés à acquérir une mutuelle santé
- L'offre « Ma Commune Ma Santé » **répond à tous les critères** légaux et réglementaires (contrats responsables, ACS, droit des assurances) liés à cette volonté
- Ma Commune Ma Santé est **un dispositif « clé en main »** qui laisse le libre choix aux administrés
- **Aucun investissement financier** pour la commune (sauf la communication)



CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Exemples de tarification.



- Comparatif des 3 mutuelles proposées par ACTIOM en €-1/2
- MM: Miel Mutuelle- MSS: Ma Santé Solidaire-PP: Pavillon Prévoyance

Adhérent/mois	MM	MSS	PP	MM	PP	MSS
% Barème SS	130 %	150 %	160 %	200 %	200 %	250%
Etudiant	28,38 €	42,78 €	34,68 €	38,14 €	50,86 €	56,78 €
Demandeur d'emploi	47,56 €	54,17 €	42,71 €	62,72 €	57,93 €	73,19 €
Retraité inf 70 ans	65,08 €	73,05 €	85,81 €	84,60 €	111,71 €	91,09 €
Retraité plus de 70 ans	77,54 €	92,98 €	111,62 €	100,09 €	139,14 €	110,91 €

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale



- Comparatif des 3 mutuelles proposées par ACTIOM 2/2
%: signifie taux de remboursements sur les honoraires médicaux et chirurgicaux en établissement conventionné- Médecins liés Au CAS (Contrat d'Accès aux Soins).

Les candidats pourront consulter le site pour simulation :
<http://www.macommunemasante.org/simulateur>

. Commentaire: Les offres sont **complémentaires** et s'adaptent à chaque cas.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



Nous avons listé par typologie d'adhérents des garanties à hiérarchiser et à analyser (base Que Choisir) sur les points suivants:

Soins médicaux, Hospitalisation, Dentaire, Optique /Audio

.A: Garanties « indispensables »

.B: Garanties ou options intéressantes

.C: Les points de vigilance- Règlementation.

Nous présentons maintenant les points A/B et C pour la catégorie **Demandeurs d'emploi**.

NB: Pour Etudiants et Retraités nous avons réalisé l'étude de la même façon.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : RETRAITÉS LES INDISPENSABLES

- .Hospitalisation (les dépassements d'honoraires médicaux et les frais pour chambre individuelle font très vite grimper la note).
- .Appareillage auditif, équipements optiques et prothèses dentaires (très peu couverts par l'assurance maladie).
- .Pas de questionnaire de santé.

CIBLE : RETRAITÉS

LES GARANTIES OU OPTIONS INTERESSANTES

.Chirurgie réfractive des yeux, soins de pédicure et vaccins « exotiques » (non pris en charge par l'assurance maladie).

.Médecines douces (acupuncteur, ergothérapeute, ostéopathe nutritionniste...).

.Assistance en cas de maladie grave ou d'hospitalisation à domicile. ALD .

CIBLE : RETRAITÉS

LES GARANTIES OU OPTIONS INTERESSANTES

- .Accès à des réseaux de soins en optique/audio et dentaire entre autre.
- .Forfaits de remboursements qui augmentent au fil du temps pour récompenser la fidélité sur plusieurs années
 - .Réseau opticiens, audioprothésistes
- .Adéquation en cas de dégradation de santé...**

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : RETRAITÉS

LES POINTS DE VIGILANCE -1/3

.Prolonger la complémentaire de l'employeur **n'est pas forcément intéressant**. De nombreuses garanties deviennent inutiles (forfait maternité, orthodontie pour les moins de 16 ans, forfait contraceptifs oraux...) alors qu'elles continuent à faire partie du contrat, **donc à coûter**.

.Parallèlement, de nombreuses autres garanties deviennent indispensables (cure thermale, appareillage auditif...) alors qu'elles ne font pas toujours partie du contrat initial ou peuvent comporter des prises en charge plus limitées.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : RETRAITÉS

LES POINTS DE VIGILANCE- 2/3

Il n'existe plus de cotisation patronale.

Pour un salarié la cotisation mutuelle est déduite de ses revenus, à contrario pour les retraités , le montant de la cotisation augmente(plus de part patronale) et n'est plus déductible donc FISCALISE.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : RETRAITÉS

LES POINTS DE VIGILANCE- 3/3

.La plupart des contrats comportent des limites d'âge au-delà desquelles il n'est plus possible d'adhérer. Celles-ci « démarrent » souvent à 60 ans.

.Tous ceux qui choisissent de **se passer d'une complémentaire santé** pour des questions financières, ne serait-ce que **temporairement**, doivent en tenir compte pour ne pas être **définitivement exclus** de la complémentaire santé.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS

.Visez les contrats pas chers ou l'ACS(Aide Complémentaire Santé)

LES GARANTIES INDISPENSABLES

.Consultations, pharmacie et hospitalisation à hauteur du ticket modérateur, suffisant si l'on consulte uniquement des médecins adhérant au CAS.(Contrat d'accès aux soins)

CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS

LES GARANTIES OU OPTIONS INTÉRESSANTES

.**Forfaits** de remboursements qui **augmentent** au fil du temps pour récompenser le fait de rester assuré plusieurs années.

.Prise en charge de médicaments antipaludéens et de vaccins non remboursés pour ceux qui voyagent régulièrement.

CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS

LES GARANTIES OU OPTIONS INTÉRESSANTES

- .Accès à des réseaux de soins en optique ou dentaire/orthodontie notamment. Contraception.
- .Accès à un service expert d'informations et de « chat » sur la santé, les dépistages, etc.
- .Existence **d'une application mobile** pour gérer au mieux dépenses et remboursements.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS

LES POINTS DE VIGILANCE- 1/4

- .Le fait de pouvoir consulter dès à présent des professionnels de santé, médecins compris, sans avoir à faire d'avance d'argent en attendant la généralisation du tiers payant prévue pour fin 2017.
- .Pour les soins les plus coûteux (optique, dentaire...), même lorsque la prise en charge se limite au ticket modérateur, **l'absence de délai de carence** est un point à vérifier. À défaut, aucun remboursement ne sera accordé.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS LES POINTS DE VIGILANCE- 2/4

.Les mutuelles pour « jeunes » ou « étudiants » tentent de se différencier en jouant notamment **la carte de la prévention**. Il ne s'agit que **d'astuces marketing**, les remboursements pour frais de contraception ou de sevrage tabagique par exemple étant très souvent anecdotiques.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS

LES POINTS DE VIGILANCE- 3/4

En plus des grandes garanties de base généralement souscrites en version ticket modérateur, les contrats comportent de plus en plus d'options ou « renforts » de remboursement pour des soins ou appareillages (optique...) très peu pris en charge par l'assurance maladie. Attirants, **ces renforts** « à la carte » doivent être choisis à **la souscription**.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE : JEUNES ET ETUDIANTS LES POINTS DE VIGILANCE- 4/4

Problème : ils **renchérissent** immédiatement **le prix du contrat** qui devient donc moins compétitif. Pour remédier à cet inconvénient, certains contrats autorisent une souscription au fil de l'eau. Une démarche opportuniste qui comporte deux limites : une entrée différée dans la garantie du fait d'un délai de carence et à terme, une hausse de cotisation plus élevée car la garantie a été « consommée ».

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi

Utilisez à bon escient la portabilité avant tout.

LES GARANTIES INDISPENSABLES

.Consultations, pharmacie, soins dentaires, frais d'optique, etc., à hauteur du ticket modérateur ou davantage.

CIBLE: Les demandeurs d'emploi

LES GARANTIES OU OPTIONS INTÉRESSANTES

- .Accès à des **réseaux de soins** en optique ou dentaire notamment.
- .Accès à des services experts d'informations et de « chat » sur la santé, les dépistages, etc.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi

LA RÉGLEMENTATION- 1/4

.La portabilité de la couverture santé permet à un demandeur d'emploi de continuer à bénéficier de la complémentaire santé collective de l'entreprise qui l'a licencié, sans aucun changement côté garanties. Cet acquis social connaît **une limite** : lorsque le licenciement a été prononcé pour **faute lourde**.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi **LA RÉGLEMENTATION – 2/4**

À l'issue des **12 mois maximum**, le demandeur d'emploi (indemnisé ou non) peut **conserver la complémentaire collective**, mais à titre individuel. Il a 6 mois pour se décider. Dans ce cas, la **hausse de la prime de base est plafonnée à 50 % de la cotisation initiale**, c'est-à-dire hors participation de l'employeur. Pour une cotisation de 100 €/mois avec une participation de moitié de l'employeur par exemple, un demandeur d'emploi peut donc payer jusqu'à 150 €/mois alors qu'il payait 50 €/mois lorsqu'il était salarié !

CIBLE: Les demandeurs d'emploi

LA RÉGLEMENTATION – 3/4

Cette portabilité est égale à la durée du dernier contrat de travail, avec **un maximum de 12 mois**. Elle cesse lorsque la personne n'est plus indemnisée par Pôle emploi ou lorsqu'elle recouvre une activité (salariée ou non). Contrairement à ce qui prévalait lorsqu'il était salarié, le demandeur d'emploi n'a rien à payer.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi **LA RÉGLEMENTATION- 4/ 4**

Si le contrat collectif couvrait le conjoint et les enfants avant la rupture du contrat de travail, la portabilité leur est étendue dans les limites énoncées ci-dessus et dans le cadre des garanties en vigueur dans l'entreprise. Cette règle ne s'applique pas si un enfant naît durant la période de portabilité.

Un demandeur d'emploi, indemnisé ou non, peut bénéficier de la **CMU-CMUC** (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) ou de l' **ACS** (Aide Complémentaire Santé). À une seule condition : le total de **ses ressources** doit être **particulièrement modeste !**

Un **demandeur d'emploi en fin de droits**, donc non indemnisé, qui perçoit le **RSA**, peut bénéficier de la **CMU-C** sans aucun plafond de ressources.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi LES POINTS DE VIGILANCE- ½

.Prolonger son ex-complémentaire santé collective peut ne pas se révéler judicieux : ses garanties généreuses deviennent vite surdimensionnées, ce qui finit par coûter très cher surtout si les deux conjoints doivent s'assurer.

.Avec un budget serré, il est nécessaire de faire jouer la concurrence pour trouver un contrat moins cher et **si possible négocié collectivement**. S'il y a continuité d'assurance et si les garanties sont au moins d'un niveau équivalent aux précédentes, changer de contrat n'est pas pénalisant.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Eléments d'aide à la décision.



CIBLE: Les demandeurs d'emploi **LES POINTS DE VIGILANCE- 2/2**

.Mais cela peut le devenir si on choisit de ne pas s'assurer quelques mois histoire de faire des économies : à l'entrée de la nouvelle complémentaire, les soins les plus onéreux ne sont en effet couverts qu'au terme de délais de carence (période pendant laquelle aucun remboursement n'a lieu) parfois longs (jusqu'à 9 ou 12 mois).

.Le fait de pouvoir consulter dès à présent des professionnels de santé, médecins compris, sans avoir à faire d'avance d'argent en attendant la généralisation du tiers payant prévue pour fin 2017.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Préconisation. 1/2



.« Le Conseil des Sages propose d'utiliser les services de l'association **ACTIOM** pour la mise en place d'une Mutuelle communale. Les

Mutuelles proposées sont :

- Ma Santé Solidaire
- Miel Mutuelle
- Pavillon Prévoyance

Pour rappel aucun investissement financier pour la commune (sauf la communication).

.ACTIOM, en collaboration avec diverses instances de la commune soit :

- . les services de la Mairie,
- . Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- . - Le Conseil des Sages

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale. Préconisation 2/2



ACTIOM

.se chargera de toutes démarches permettant de proposer, expliquer, renseigner les administrés sous diverses formes : Réunions publiques, permanences en Mairie (qui devra mettre un bureau à disposition d'ACTIOM pour recevoir les personnes), affichage, flyers, journal lumineux, site Mairie

.Ces permanences se tiendront durant plusieurs semaines après le lancement de l'opération, et en fonction des besoins.

.Telles sont les différentes modalités qui seront mises en œuvre pour que le projet devienne réalité et, sur lesquelles nous demandons votre approbation.

NB: Dans les communes ou CCAS ayant signé la Convention, environ 3% des habitants ont adhéré à la Mutuelle Communale.

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale- Plan d'actions-rétro-planning



Actions	Acteur(s)	Date limite
Validation de l'auto-saisine par le CM et le CA du CCAS- Signature Convention. 2016.03.17 Convention partenariat CCAS V7 sans redevance2 (2).pdf	Conseil Municipal Président CCAS	31-3-2017
Communication auprès de la population – Kiosque- Site web Mairie- Affichage, Panneaux lumineux etc.....	Service Communication	30-06-2017
Réunion(s) publique(s) d'information- Documents informatifs.	ACTIOM	30-09-2017
Présence Stand CDS sur le Marché	CDS	30-09-2017
Permanence(s) pour rdv individuels	ACTIOM	31-10-2017
Accompagnement centre d'accueil téléphonique et appui référent local	ACTIOM	Permanent

CDS/Com 1 – Auto-saisine: Etude Mutuelle Communale



.Merci de votre attention.

.Vos questions? Vos commentaires?